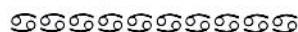


ARRETE DU MAIRE
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
INSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL



Le Maire de la Commune d'Abzac,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-28 et suivants ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande présentée par la société BREZAC le 07 octobre 2026, représentée par Marie DEVAUX, exerçant à l'adresse suivante : 224 A Route de la Mallevieille – 24130 LE FLEIX relative au renouvellement de l'occupation du domaine public pour l'installation des illuminations de Noël ;

CONSIDERANT que les installations projetées ne compromettent ni la sûreté ni la commodité de passage ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers durant les travaux d'installation ;

ARRETE

ARTICLE 1

Autorisation d'occupation temporaire du domaine

La présente autorisation renouvelle l'occupation temporaire du domaine public au profit de la société BREZAC, pour l'**installation des illuminations de Noël** sur les voies et espaces suivants :

- Rue du Cheminot : la Halle Commerciale
- Rue du Docteur Texier : Façade de la Mairie et Stade
- Place du Docteur Vacher : Place de l'Église
- Rue Jean Achard

ARTICLE 2

Durée de l'autorisation :

L'autorisation est délivrée pour la période suivante :

Le Mardi 03 novembre 2026 de 08h00 à 17h00.

Toute prolongation devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

ARTICLE 3

Signalisations

La signalisation réglementaire est mise en place et entretenue sous la responsabilité de la société BREZAC. Le bénéficiaire s'assure de la signalisation conformément aux règles en vigueur, aux abords de la zone d'intervention et pour la pré-signalisation.

Les accès riverains, publics et privés, sont maintenus. La circulation n'est pas impactée.

ARTICLE 4

La copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coutras,
- la société BREZAC,
- Le Service Technique de la Mairie d'Abzac

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour Extrait Conforme

Le 07 octobre 2026

Le Maire d'Abzac

Grégory BORDAT

